

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 4 août 2020

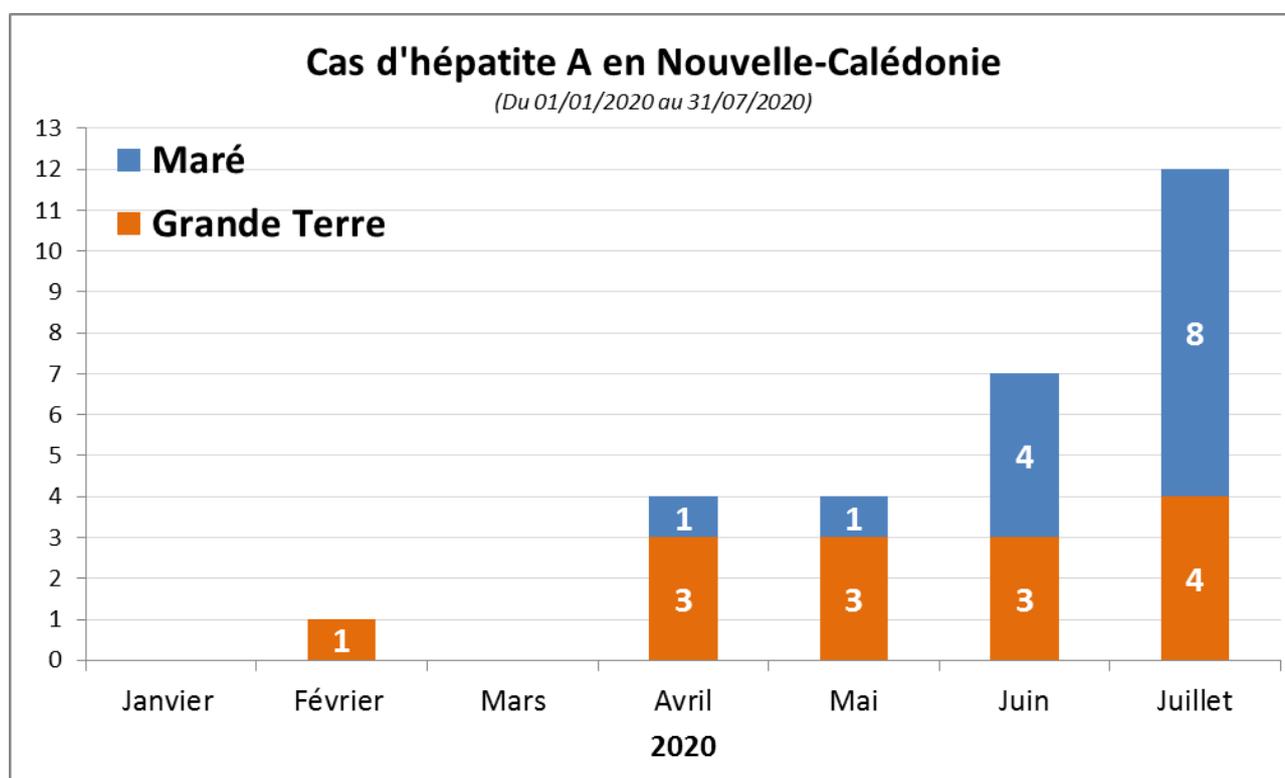
INFO PRESSE

Recrudescence des cas d'hépatite A

Face à la recrudescence de cas d'hépatite A sur le territoire ces dernières semaines, notamment à Maré, le gouvernement tient à rappeler à la population l'importance du lavage des mains.

Depuis le début de l'année, 28 cas d'hépatite A ont été déclarés à la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS), dont 14 cas concernent Maré et 14 autres le Grand Nouméa, avec respectivement six cas à Nouméa, cinq à Dumbéa, deux au Mont-Dore et un à Païta.

La majorité de ces cas concerne des enfants (22 cas), population non immunisée, dont plusieurs ont dû être hospitalisés.



Qu'est-ce que l'hépatite A ?

Il s'agit d'une infection du foie très courante dans les pays où l'assainissement de l'eau est encore insuffisant. Elle est due à un virus transmis par l'alimentation et l'eau ou par contact avec une personne ou un objet contaminé.

La guérison est l'issue la plus commune, mais la convalescence peut être longue et invalidante. Souvent asymptomatique, elle peut évoluer dans certains cas vers des formes sévères, voire mortelles.

Contrairement à l'hépatite B, il n'y a pas d'évolution vers des formes chroniques ou des cirrhoses.

La transmission de l'hépatite A est de type oro-fécale. Elle peut se faire :

- de façon directe, d'individu à individu, notamment dans les collectivités (crèche, école, etc.) et dans certains groupes à risque (voyageurs en zone d'endémie, etc.) ;
- de façon indirecte par l'intermédiaire :
 - de l'eau contaminée par les virus présents dans les selles des personnes malades (puits, eau douce, piscines insuffisamment traitées),
 - de coquillages consommés crus ou peu cuits (huîtres, moules, palourdes) et récoltés en eaux insalubres,
 - d'aliments contaminés consommés crus (salade, tomates, etc.),
 - d'objets souillés portés à la bouche par les jeunes enfants.

Prévention de l'hépatite A

La lutte contre le péril fécal est primordiale. Le lavage des mains à l'eau et au savon est essentiel, ainsi que l'utilisation stricte des toilettes pour les selles (WC et papier toilette), la mise en place d'un système d'assainissement et d'un accès à l'eau potable. La lutte contre les mouches est aussi recommandée.

Autour d'un cas, d'autres personnes malades doivent être recherchées par le médecin. Une vaccination doit être proposée aux personnes vivant sous le même toit qu'un cas avéré. Chez les personnes de plus de 15 ans, une sérologie est nécessaire pour vérifier que l'immunité n'est pas déjà acquise.

En prévision d'un voyage en zone d'endémie, notamment au Vanuatu ou en Asie du Sud-Est, la vaccination doit être systématiquement réalisée au moins 15 jours avant le départ.

Pour rappel, la vaccination contre l'hépatite A peut être réalisée à partir de l'âge d'un an et comprend une injection avec un rappel six à douze mois plus tard. Elle est remboursée à 100 % et disponible dans les centres médico-sociaux, et les pharmacies sur prescription médicale.

* *
*